



Catégorie

A

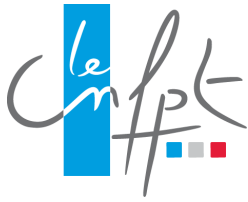
ADMINISTRATEUR OU ADMINISTRATRICE TERRITORIAL

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE
ET 3^e CONCOURS**

Bilan session 2020



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



**Concours externe, interne et 3^e concours de
Administrateur ou administratrice territorial
Session 2020**

Bilan

Concours d'administrateur territorial Session 2020

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours d'administrateur territorial session 2020 a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 23 janvier 2020.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

- ✚ **Concours externe** : 24 postes
- ✚ **Concours interne** : 22 postes
- ✚ **Troisième concours** : 4 postes

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 16 mars au vendredi 10 avril 2020 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au vendredi 17 avril 2020.

En raison du contexte sanitaire et des dispositions prises pour lutter contre la propagation de la pandémie, une période complémentaire de retrait des dossiers d'inscription a été fixée du lundi 18 mai au vendredi 29 mai 2020 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au vendredi 05 juin 2020.

Le jury s'est réuni le 24 juin 2020 afin de choisir les sujets des épreuves écrites.

Les épreuves écrites d'admissibilité, initialement prévues du 22 au 26 juin 2020, ont été également reportées. Les candidats ont ainsi participé aux épreuves écrites dans l'un des centres d'écrits (Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France, Saint-Denis-de-la-Réunion, et, en raison de la crise sanitaire, Cayenne et Mamoudzou) du lundi 14 septembre au vendredi 18 septembre 2020.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 22 octobre 2020.

Les épreuves orales, initialement prévues à compter du 07 octobre 2020, ont aussi été reportées et ont eu lieu à Paris, comme suit :

- ✚ Concours externe : les 09, 10, 12, 13 et du 18 au 20 novembre 2020
(5 épreuves par candidat réparties sur 2 à 4 jours)
- ✚ Concours interne : du 07 au 11 décembre 2020
(4 ou 5 épreuves par candidat réparties sur 2 à 4 jours)
- ✚ Troisième concours : les 18, 19 et 20 novembre 2020
(3 à 4 épreuves par candidat réparties sur 2 à 3 jours)

La réunion d'admission s'est tenue le 18 décembre 2020.

Après avoir été informés des modalités de la scolarité à l'INET, les lauréats du concours sont entrés en scolarité le 1^{er} février 2021.

Sommaire

I. COMPOSITION DES JURYS	- 5 -
1) Concours externe	- 5 -
2) Concours interne	- 6 -
3) Troisième concours.....	- 7 -
II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES	- 8 -
III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES	- 13 -
IV. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY	- 15 -
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTRICES ET CORRECTEURS	- 17 -
1) Concours externe	- 17 -
2) Concours interne	- 21 -
3) Troisième concours.....	- 24 -
VI. EXEMPLES DE SUJETS PRÉSENTÉS AUX ÉPREUVES ORALES ET COMMENTAIRES DES EXAMINATRICES ET EXAMINATEURS	- 27 -
1) Concours externe	- 27 -
2) Concours interne	- 30 -
3) Troisième concours.....	- 34 -
DONNEES STATISTIQUES	
I. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS	- 37 -
II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES D'ECRITS	- 37 -
III. PROFIL DES CANDIDATS	- 38 -
IV. NOTES AUX EPREUVES	- 44 -

I. COMPOSITION DES JURYS

1) Concours externe

Présidente	Madame Delphine JOLY Administratrice territoriale Conseil départemental du Bas-Rhin
Suppléante	Madame Marie-Hélène RIAMON Conseillère régionale Région Auvergne Rhône Alpes
Élus locaux	Madame Nassera HAMZA Adjointe au maire Ville de Suresnes
	Monsieur Simon PLENET Conseiller départemental Département d'Ardèche
	Madame Marie-Hélène RIAMON Conseillère régionale Région Auvergne Rhône Alpes
Fonctionnaires territoriaux	Monsieur Éric GUILLOU Administrateur territorial Région Bourgogne Franche-Comté
	Madame Delphine JOLY Administratrice territoriale Conseil départemental du Bas-Rhin
	Madame Annick TUAL Ingénieure en chef territoriale Communauté urbaine de Dunkerque
Personnalités qualifiées	Monsieur Laurent GEORGES Premier conseiller Chambre régionale des comptes Hauts de France
	Madame Isabelle MULLER-QUOY Maître de conférences HDR Université de Picardie
	Monsieur Alain PENIN Psychologue, expert agréé par la Cour de cassation de Paris

2) Concours interne

Présidente	Madame Delphine JOLY Administratrice territoriale Conseil départemental du Bas-Rhin
Suppléante	Madame Marie-Hélène RIAMON Conseillère régionale Région Auvergne Rhône Alpes
Élus locaux	Madame Julie GOBERT Conseillère départementale Département de Seine et Marne
	Madame Marie-Hélène RIAMON Conseillère régionale Région Auvergne Rhône Alpes
	Monsieur Arnaud WUATELET Adjoint au maire Ville de Charleville-Mézières
Fonctionnaires territoriaux	Monsieur Julien DION Administrateur territorial Ville de La Rochelle
	Madame Carole DESMARAIS Ingénieure en chef territoriale Région Occitanie
	Madame Delphine JOLY Administratrice territoriale Conseil départemental du Bas-Rhin
Personnalités qualifiées	Madame Delphine ESPAGNO Maître de conférences en droit public Sciences Po Toulouse
	Monsieur Sylvain HEURTEBISE Directeur général des services Ville de Blois
	Monsieur Alain PENIN Psychologue, expert agréé par la Cour de cassation de Paris

3) Troisième concours

Présidente	Madame Delphine JOLY Administratrice territoriale Conseil départemental du Bas-Rhin
Suppléante	Madame Marie-Hélène RIAMON Conseillère régionale Région Auvergne Rhône Alpes
Élus locaux	Madame Nassera HAMZA Adjointe au maire Ville de Suresnes
	Monsieur Simon PLENET Conseiller départemental Département d'Ardèche
	Madame Marie-Hélène RIAMON Conseillère régionale Région Auvergne Rhône Alpes
Fonctionnaires territoriaux	Monsieur Guillaume CLÉDIÈRE Administrateur territorial Est-Ensemble
	Madame Julie GATINEAU Conservatrice territoriale de bibliothèques Communauté d'agglomération d'Yerres Val de Seine
	Madame Delphine JOLY Administratrice territoriale Conseil départemental du Bas-Rhin
Personnalités qualifiées	Madame Catherine GAUDY Directrice générale du GENES
	Monsieur Alain PENIN Psychologue, expert agréé par la Cour de cassation de Paris
	Monsieur Benoît VALLAURI Responsable du Laboratoire régional d'innovation publique

II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES

	EXTERNE	INTERNE	TROISIÈME CONCOURS
<p>Composition portant sur un sujet d'économie (externe)</p> <p>Note de synthèse et propositions, à partir d'un dossier, portant sur un sujet d'économie (interne et TC)</p>	<p>M. Florent AUBRY-LOUIS Professeur agrégé de sciences économiques et sociales en classes préparatoires à Mulhouse</p>		
	<p>M. Hervé BARIOULET Administrateur territorial, Directeur stratégie et territoire au Grand Besançon Métropole La City</p>		<p>M. Jérôme COFFINET Économiste à la Banque de France</p>
	<p>M. Patrick BRENNER Administrateur territorial hors classe à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne</p>	<p>M. Jean-Pierre SABIO Administrateur territorial, Directeur général adjoint en stratégie de prospective et ressources au conseil régional des Pays de la Loire</p>	
	<p>M. Aloys DOMON Administrateur territorial, Responsable du service FEDER à la direction des politiques européennes du conseil régional des Pays de la Loire</p>		
	<p>M. Michel RUIMY Professeur d'économie à l'ESCP Europe</p>		
	<p>M. Vincent TREMOLET Conseil en stratégie de financement et gouvernance des organisations</p>		
	<p>M. Jérôme COFFINET Économiste à la Banque de France</p>		
	<p>M. Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES Directeur exécutif du département d'économie à l'Institut d'études politiques de Paris</p>		

	EXTERNE	INTERNE	TROISIÈME CONCOURS	
<p>Composition portant sur un sujet de droit public (externe)</p> <p>Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet de droit public (interne et TC)</p>	<p>M. Philippe BUZZI Conseiller référendaire à la Cour des comptes</p>			
	<p>M. Michel COME Administrateur territorial, Directeur du Crédit municipal de Nancy</p>		<p>M. Michel COME Administrateur territorial, Directeur du Crédit municipal de Nancy</p>	
	<p>M. Gilles GUIHEUX Maître de conférences de droit public à l'université de Rennes 1 et directeur honoraire de l'IPAG de Rennes</p>			
	<p>M. Pierre LARROUMEC Président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux</p>			
	<p>Mme Isabelle MULLER QUOY Maître de conférences HDR à l'université de Picardie</p>	<p>M. Pascal TOUHARI Attaché principal, Directeur des affaires juridiques, de la commande publique et du patrimoine à la commune de Villeurbanne</p>		
	<p>M. Dominique POCREAU Administrateur territorial, Directeur de la médiathèque départementale de Meurthe et Moselle</p>			
	<p>Mme Aurore RANÇON-MEYREL Directrice territoriale, Directrice des affaires juridiques, des assemblées et de l'achat public de la commune de Villeneuve-Saint-Georges</p>			
	<p>M. Erwan ROYER Directeur éditorial, secteur public - Dalloz</p>			

	EXTERNE	INTERNE	TROISIÈME CONCOURS
<p>Note de synthèse et de propositions ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale (externe et TC)</p> <p>Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier (interne)</p>	<p>Mme Juliette BEREGI Administratrice territoriale hors classe, secrétaire générale adjointe de la préfecture de l'Isère</p>	<p>M. Patrick BRENNER Administrateur territorial hors classe à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne</p>	<p>M. Domitien DÉTRIE Administrateur territorial, directeur général des services de la communauté d'agglomération du Muretain</p>
	<p>M. Jérôme DEZOBRY Administrateur territorial, Président du Directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe</p>	<p>Mme DESMARAIS Carole Ingénieure en chef territoriale, Région Occitanie</p>	<p>Mme GIRARDOT Lénie Administratrice territoriale hors classe, Directrice générale adjointe du pôle ressources à Lorient agglomération</p>
	<p>M. Domitien DÉTRIE Administrateur territorial, directeur général des services de la communauté d'agglomération du Muretain</p>	<p>Mme POISSON Corinne Administratrice territoriale hors classe, Directrice générale des services à la commune de Villiers-le-bel</p>	
	<p>Mme Sandrine GALLAIS Formatrice, Caen</p>		
	<p>Mme GIRARDOT Lénie Administratrice territoriale hors classe, Directrice générale adjointe du pôle ressources à Lorient agglomération</p>		
	<p>M. Alain LE BRIS Premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Occitanie</p>		

	Mme Sylvie MAKARENKO Administratrice territoriale, Directrice générale adjointe du pôle ressources et modernisation de l'administration au conseil départemental de la Creuse	
	M. Alain OSMONT Président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Paris	

	EXTERNE	INTERNE	TROISIÈME CONCOURS
Composition portant sur une question de la société contemporaine (externe, interne, TC)	M. Cyrille BONVILLAIN Administrateur hors classe, Directeur général adjoint ressources et développement au conseil départemental du Loir-et-Cher	M. Thomas COLLIN administrateur territorial, Directeur général adjoint en charge des ressources et du pilotage au conseil départemental de l'Eure	
	M. Patrick BRENNER Administrateur territorial hors classe à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne		Mme RIAMON Marie-Hélène Conseillère régionale, Région Auvergne-Rhône-Alpes
	M. CROSNIER DE BRIANT Vincent Premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Ile de France	M. Julien DION Administrateur territorial, commune de La Rochelle	
	Mme GALLAIS Sandrine Formatrice, Caen	Mme GOBERT Julie Conseillère départementale, département de la Seine et Marne	

	Mme GATINEAU Julie Conservatrice territoriale de bibliothèques, communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine	M. Sylvain HEURTEBISE Directeur général des services, commune de Blois	
	M. Jacques HENRI-ROBERT Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage		
	Mme Nadine ROUILLON Administratrice territoriale hors classe, Directrice contrôle évaluation au conseil départemental de l'Hérault		
	Mme Annick TUAL Ingénieure en chef territoriale, communauté urbaine de Dunkerque	Mme MULLER QUOY Isabelle Maître de conférences HDR, université de Picardie	
	EXTERNE	INTERNE	TROISIÈME CONCOURS
Épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes (externe, interne et TC)	M. Bruno OLLIER Administrateur territorial général, Directeur général délégué en ressources financières et numériques, commande publique, pilotage et méthode au conseil départemental de la Haute-Garonne		Mme SECHET Hélène Administratrice territoriale hors classe, Directrice des finances au conseil départemental du Maine-et-Loire
	Mme DE PINHO Sandra Administratrice territoriale, Directrice qualité et performance à la région Hauts de France	Mme Laure GÉRARD Première conseillère à la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire	Mme DE PINHO Sandra Administratrice territoriale, Directrice qualité et performance à la région Hauts de France
	M. Pascal FORTOUL Administrateur territorial, Directeur général des services de la communauté d'agglomération du Pays voironnais en retraite	M. Sébastien SIMOES Administrateur civil hors classe, Chef du bureau de la fiscalité locale, Direction générale des collectivités locales auprès du Ministère de l'Intérieur, Paris	

	M. Jean-François GIUNTI Administrateur territorial, Directeur des personnes âgées et des personnes handicapées au conseil départemental des Côtes d'Armor	Mme Sandrine TAUPIN Administratrice territoriale, Magistrate à la chambre régionale des comptes d'Ile de France	
	M. Éric GILLOU Administrateur territorial, région Bourgogne Franche-Comté	M. Luc-Alain VERVISCH Administrateur territorial, Directeur des Études de La Banque Postale	
	Mme Delphine JOLY Administratrice territoriale, conseil départemental du Bas-Rhin		
	M. Patrice RAYMOND Maître de conférences HDR en droit public à l'université de Bourgogne		

III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

	INTERNE	EXTERNE	TROISIÈME CONCOURS
Questions sociales	M. Jacques HENRI-ROBERT Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage		
	M. Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil départemental de la Marne		
Union européenne	M. Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Ile de France et expert auprès de la Commission européenne		
	M. Damien THIERRY Maître de conf. en droit public à l'univ. de Tours	Mme Karine ABDEREMANE Maître de conf. en droit public à la faculté de droit de Sceaux de l'université Paris-Saclay	

Droit et gestion des collectivités locales	M. Gilles GUIHEUX Maître de conf. en droit public à l'uni. Rennes 1 et directeur honoraire de l'IPAG de Rennes	M. Alain LE BRIS Premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Occitanie	
Anglais	Mme Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conf. en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie		
	Mme Isabelle DEPARDIEU Professeure certifiée d'anglais à l'université de Bourgogne	Mme Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne	
Allemand		Mme Margarete STURM FOUCAULT Maître de conf., chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'IEP de Paris	
		Mme Norma LACROIX Maître de conf. à Sorbonne Université	
Espagnol	Mme Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'univ. de Bourgogne		
	Mme Alcira MAUCLAIR-LOPEZ Professeure certifiée d'espagnol Chambray les Tours		
Italien	Mme CASSANELLI-MODUGNO Sabina Professeure à l'IEP de Paris		
	Mme Norma ROMANELLI Professeure d'italien et responsable de formation à la Chambre de commerce italienne pour la France		

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

La préparation du concours d'administrateur territorial constitue un parcours exigeant, qui permet aux préparateurs d'acquérir de solides connaissances transversales et de conforter leurs visions stratégiques, managériales et territoriales.

Avec mes collègues membres du jury, nous tenons tout d'abord à saluer le sérieux de leur préparation, féliciter les lauréats et encourager celles et ceux qui n'ont pas atteint la réussite escomptée à poursuivre leurs efforts pour progresser et s'épanouir dans leurs carrières.

Nous avons eu un regard collectif exigeant et bienveillant à l'intention des candidats, attentif à l'évaluation de leurs connaissances générales et territoriales, de leurs aptitudes managériales et humaines et de leur double vision stratégique et opérationnelle. Nous avons tenu à valoriser la diversité, la parité et la spécificité des profils.

Ces axes d'appréciation matérialisent les exigences qui sont celles des exécutifs et des directions générales - et aussi celles des usagers des services publics - vis-à-vis des administratrices et administrateurs territoriaux.

Face à la complexité de nos environnements mouvants, la réussite du concours d'administrateur reconnaît en effet tant un parcours que le potentiel d'évolution et d'action des lauréats, pour qui l'INET sera une formidable opportunité de professionnalisation.

Ce rapport est ainsi l'occasion de transmettre nos conseils aux futurs candidats, au regard des axes d'amélioration que nous avons pu observer cette année.

Si nous avons pu mesurer le sérieux de la préparation des candidats, qui ont démontré de larges connaissances générales, nous encourageons les préparateurs à consolider leurs connaissances territoriales, leurs visions stratégiques et leur projection opérationnelle des fonctions d'administrateur territorial. Ils doivent démontrer une culture territoriale approfondie, une conviction du service public local et une implication dans le travail avec les élus et les habitants. Cette implication est à bien des égards spécifiques aux collectivités locales et elle demande à être pleinement appréhendée par le candidat quand il se positionne notamment dans les mises en situation.

Ils doivent également être en capacité d'être à l'écoute de leurs équipes et de leurs collègues afin de mettre en place des stratégies d'action collégiale. L'épreuve collective tout comme l'entretien sont déterminants pour juger de cette capacité à asseoir ses connaissances et ses capacités d'analyse sur une véritable dynamique collective nécessaire dans le cadre des collectivités locales.

La connaissance des collectivités territoriales, de leurs compétences, de leur rythme d'action interne (notamment via la préparation budgétaire, la connaissance des étapes nécessaires à la prise de décision puis à leur implémentation) est indispensable et a pu manquer à certains candidats.

En complément de ce socle d'aptitudes, nous encourageons les candidats à conforter leurs capacités d'analyse, d'argumentation et de problématisation. La capacité à exprimer son opinion, à faire preuve d'esprit critique, de discernement et de recul constituent des fondamentaux qui sont trop peu démontrés par les candidats, au profit d'une expression « standardisée ».

Nous les invitons également à matérialiser leurs capacités à se différencier, à se situer et à s'engager dans les transitions environnementales et sociétales que nous traversons et qu'ils ont vocation à percevoir, préparer et accompagner. De solides connaissances doivent être ancrées dans des convictions profondes, dans une perception fine des défis contemporains et dans un engagement affirmé pour les territoires et leurs habitants. A cet égard, faire preuve de curiosité intellectuelle, être capable de faire lien entre les spécificités des territoires et les enjeux contemporains sont des qualités particulièrement appréciées.

Nous avons enfin valorisé les aptitudes humaines et managériales des candidats, recherché leur créativité, leur goût de l'expérimentation et de la prise de risques mesurés, compte tenu de l'impérieuse nécessité de re-questionner nos modes de fonctionnement et d'organisation.

Riche de la diversité de nos parcours et de nos opinions, notre équipe a conduit les différents entretiens avec la volonté d'évaluer et d'accompagner les candidats avec justesse, équité et humanité.

Dans un contexte sanitaire particulièrement éprouvant et perturbant, tant pour les candidats que pour le CNFPT, nous saluons la détermination dans la durée des candidats et la solidité et la disponibilité des équipes du CNFPT qui ont permis aux épreuves de se dérouler dans de bonnes conditions.

Nous remercions la direction du CNFPT et de l'INET et l'ensemble de leurs équipes pour la qualité de leur accompagnement et leur professionnalisme précieux.

Nous encourageons enfin celles et ceux, qui, par manque de confiance en leurs aptitudes ou de difficultés de conciliation vie privée/vie professionnelle notamment, n'osent pas se lancer dans la préparation du concours à dépasser ces freins et une certaine autocensure. Les formations initiales, qu'il s'agisse des universités ou des IEP, comme la fonction publique territoriale, notamment, regorge de talents et nous aimerions les voir plus nombreuses et nombreux lors des épreuves du concours.

Nous sommes à leur disposition pour les accompagner dans la construction de leurs projets et leurs préparations : c'est tout le sens de notre engagement de membre du jury du concours d'administrateur territorial 2020.

Delphine JOLY Présidente du jury du concours d'administrateur territorial 2020 et l'ensemble des membres du jury

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTRICES ET CORRECTEURS

1) Concours externe

- ✚ **Composition portant sur un sujet d'économie : Croissance sans fin ou fin de la croissance ?**

Le sujet a été jugé classique et d'actualité. Il appelait les candidats à faire état de connaissances très pointues et s'inscrire dans une problématique réellement analytique, allant au-delà du commentaire d'actualité.

La plupart des candidats a bien perçu le sujet, il n'y a pas eu généralement de difficultés particulières.

Le défaut majeur qui a été souvent relevé est le fait que le sujet a souvent été restreint au seul cas français. Or, le sujet invitait à réfléchir au marché intérieur européen, aux flux commerciaux dans le monde.

Très peu de candidats ont abordé la question des matières premières, ou celle des énergies fossiles ou carbone dominantes dans les économies mondiales, ni la dépendance des économies européennes aux matériaux hors d'Europe dont nos économies ont besoin pour la révolution numérique.

Les candidats sont dans l'ensemble bien préparés à l'épreuve, parfois un peu trop ou trop bien, car ils ont du mal à se détacher de problématiques étudiées en cours.

Il y a eu peu de copies brillantes mais la plupart des candidats a témoigné de connaissances économiques générales de bon niveau.

Cette épreuve apparaît parfaitement adaptée à ce concours. Les candidats doivent être attentifs à démontrer qu'ils sont en capacité de raisonner sur une question, de la discuter, d'apporter des connaissances théoriques suffisantes, des exemples concrets sur le commerce extérieur, les besoins de relocalisation des industries.

Beaucoup de candidats ont abordé la question de la transition énergétique et le développement durable, sans pour autant démontrer que cette transition nécessite elle-même de la croissance économique.

Le sujet a permis de distinguer les candidats qui étaient aptes à raisonner de ceux qui se sont contentés de répéter des arguments lus dans la presse.

Enfin, la dimension territoriale n'a pas toujours été facilement présentée par les candidats voire éludée.

- ✚ **Composition portant sur un sujet de droit public : Les modes alternatifs de règlement des conflits en droit public.**

Le sujet ne comportait pas de difficulté particulière tant sur le plan de son énoncé que de son périmètre et intéressait les questions de justice administrative, appelant avant tout les candidats à s'interroger sur l'étendue, la portée et l'évolution des modes alternatifs de règlement des conflits en droit public.

Il a souvent été mal perçu par les candidats qui ont fait une sous-partie voire une partie entière hors-sujet, en développant des problématiques sur les raisons de l'élargissement de l'accès au prétoire du juge administratif ou bien les questions de démocratie administrative.

Le niveau d'ensemble est moyen avec beaucoup de copies qui semblent avoir été déroutées faute de connaissances suffisantes, d'une réflexion propre et qui se sont trop reposées sur les documents proposés.

Les candidats ont identifié la plupart des principaux modes de règlements alternatifs des différends (MARD) sans toutefois les analyser tous. L'arbitrage a souvent été

négligé ainsi que, quasi systématiquement les recours administratifs « traditionnels » à savoir les recours hiérarchique et gracieux.

Les limites et contraintes des MARD n'ont pas toujours été vues. En revanche, les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), la conciliation et la médiation ainsi que la transaction ont été traités en omettant toutefois une certaine actualisation (loi de programmation de la justice 2018-2022).

Les difficultés se sont concentrées sur la maîtrise des connaissances. Pour combler cette carence, les candidats se sont crus obligés de développer des sous-parties entières sur les raisons de l'accroissement du contentieux administratif (élargissement de la jurisprudence administrative sur la recevabilité des actes en excès de pouvoir) et/ou sur les questions de relations entre l'administration et les administrés (démocratie administrative : transparence, motivation, concertation, participation...).

Le second écueil est lié à l'absence de réelle réflexion, pour la plupart des copies, sur les pistes d'amélioration et d'évolution des MARD.

Les points forts ont été concentrés sur la maîtrise d'un plan formalisé ou non en deux parties et le souci de présenter de manière soignée la copie.

D'une manière générale, un effort a été fait dans l'élaboration d'une introduction étoffée et la gestion du temps a été bonne.

En conclusion, cette épreuve est accessible pour des candidats, à ce niveau de concours, qui ne doivent pas se reposer trop sur les documents et qui sont amenés à exercer leur esprit critique et de réflexion.

✚ Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale : Handicap et territoire 100% inclusif dans un département.

Il s'agit d'une question d'actualité qui montre la nécessité d'un changement d'approche du handicap.

Le sujet était également structurant, ce qui a fait tomber un certain nombre de candidats dans le piège du tout descriptif.

Le sujet a été bien perçu dans l'ensemble. Cependant, la dimension centrale du « chez soi » (savoir développer des logements en autonomie) n'a pas été bien prise en compte.

Il nécessitait une connaissance des compétences des collectivités (globalement maîtrisées pour le Département).

Il a été noté souvent une approche uniquement partielle des enjeux du sujet, un manque de hauteur, des propos souvent trop descriptifs, des propositions manquant de profondeur.

Les niveaux de langage, d'orthographe et de rédaction sont trop faibles pour beaucoup de candidats.

Les meilleures copies ont intégré la dimension sociétale du handicap, la réalité du label « Territoire 100% inclusif » (rendue possible grâce à une lecture synthétique du dossier) et la formulation d'un plan d'action opérationnel, concret, avec une gouvernance associant les élus.

Au-delà de la compréhension des enjeux, c'est la maîtrise des attendus de l'épreuve qui a fait défaut. En effet, les candidats essaient souvent de « plaquer » une méthodologie, sans pour autant s'attacher au sens et s'efforcer de faire des propositions pertinentes.

En résumé, la majorité des candidats n'est pas suffisamment préparée à cette épreuve et doit parfaire sa culture territoriale.

✚ Composition portant sur une question de la société contemporaine : Les inégalités sociales obligent-elles à réinventer le système démocratique ?

Le sujet était d'actualité et de caractère classique, ce qui a évité les « hors sujets ». Il ne présentait aucune difficulté.

Toutefois, peu de candidats ont remis en question le postulat de départ « des inégalités sociales » et la construction des copies s'est trop souvent structurée de manière classique : définition des notions et exposé de la compréhension de la problématique. Peu de copies ont mis en perspective le sujet au regard des enjeux liés au changement climatique. Si la question du « Bien commun » a pu être interrogée sous l'angle des politiques publiques, l'écocitoyenneté, capacité d'insuffler une dynamique locale et à s'inscrire dans une démarche d'expérimentation a été peu investie.

- *Dans la majorité des copies, sa structuration a donné lieu à un plan type : explication des notions, évolution historique... Les exemples concrets développés ont été pris dans l'actualité. Ceux-ci comme les illustrations, les références de la littérature ont été satisfaisants. Très peu de copies ont développé une analyse critique de la problématique et encore moins de copies ont proposé une autre approche de compréhension. De ce fait, le traitement du sujet a souvent manqué d'originalité (Athènes, Révolution Française, DDHC, auteurs et citations quasi identiques).*
- *Les copies les plus longues attestent souvent d'un bavardage ou d'éléments lus dans la presse. Presque toutes ont restreint le sujet au seul cas de la France ; l'ouverture à une comparaison européenne et internationale a été quasiment oubliée. De même, bien souvent, les candidats ont omis de conclure et répondre clairement à la question, sans doute par volonté de ne pas se dévoiler, les copies finissant pour la plupart dans le flou avec des conclusions banales.*

Les points forts se situent dans la première partie de la copie : définition des notions système démocratique, inégalités sociales et discussion autour de leur évolution. En général, les références étaient nombreuses et pertinemment employées. On pourra noter là aussi beaucoup de références « classiques ».

Les points faibles sont la difficulté des candidats à développer un regard critique de la problématique et à mettre le sujet en perspective au regard des enjeux liés à la mondialisation et au changement climatique. De ce fait, la majorité des copies a montré des manques quant aux propositions et ouvertures. Beaucoup d'entre elles manquaient de précisions, de densité et d'une pensée synthétique.

- *Globalement, les candidats étaient bien préparés. La formation initiale transparaissait, notamment dans la construction de la pensée. Les oublis ont été nombreux sur les cas étrangers, les analyses dans le contexte européen et international sont restées vagues et insuffisantes. Les candidats ont manqué parfois de raisonnement dialectique ou de discussion, répétant souvent ce qu'ils ont lu sans montrer un sens critique, une position personnelle.*

✚ Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

Question 1 : *Faut-il en finir avec la séparation ordonnateur-comptable ?*

Question 2 : Peut-on véritablement piloter les dépenses de personnel ?

Question 3 : Comment l'investissement des collectivités locales contraint-il leur situation financière ?

Question 4 : Suppression de la taxe d'habitation : quelles conséquences pour le financement des collectivités ?

Le sujet était intéressant avec 2 questions « attendues » (1 et 4) et 2 questions plus originales (2 et 3).

Seule la question 3 présentait une réelle difficulté. Les autres étaient tout à fait abordables.

- Question 1 : question de cours classique, très accessible pour un concours externe. Le niveau a été globalement bon, même si le compte financier unique n'est pas connu de tous. De nombreuses copies ont eu une approche plus juridique que financière. Certains ont fait une partie entière sur la question de la responsabilité, ce qui n'était pas l'objet principal.
- Question 2 : question plus complexe car elle demande des connaissances plus opérationnelles. L'intitulé du sujet ne précisant pas le périmètre, certaines copies ont développé une approche nationale plutôt que locale. Il a été noté plus de difficultés sur cette question qui n'est pas forcément évoquée dans les manuels de finances publiques et qui exige la mobilisation de connaissances hors champs des finances publiques. La plupart des copies n'évoquent que les leviers directs mais pas les leviers indirects. La dimension nationale a été parfois privilégiée au détriment de la dimension « collectivités territoriales ».
- Question 3 : question plus complexe à comprendre qui nécessite une très bonne compréhension des mécanismes financiers. Très peu d'éléments sur la dimension patrimoniale de l'investissement ont été évoqués. Seules quelques copies évoquent la « dette grise ». Plusieurs candidats ont traité plutôt de l'endettement que de l'investissement, ce qui était souvent hors sujet. Il devra être fait attention aux amalgames : toutes les collectivités n'ont pas souscrit de produits structurés ni fait de PPP !
- Question 4 : question d'actualité, simple, permettant de tester des compétences techniques tout en offrant la possibilité de développer une réflexion plus personnalisée sur la fiscalité locale. Elle a été bien comprise même si toutes les copies n'ont pas évoqué l'impact sur le panier fiscal, l'autonomie financière et fiscale ou le pouvoir de taux.

La majorité des candidats disposaient de connaissances, mais ont eu souvent du mal à les mettre en valeur dans un plan adapté avec un raisonnement fluide et argumenté.

Le traitement de 4 questions en 3 heures est un challenge en terme de gestion du temps. Le fait de « bloquer » sur une question peut donc être vite pénalisant pour certains candidats.

Quelques-uns d'entre eux ont une vision des collectivités locales très « dévalorisante » et ne s'en cachent pas dans les copies. Cela est rédhibitoire pour le correcteur d'un concours territorial !

Enfin, il a été souligné que trop de candidats lançaient des affirmations sans les illustrer et que beaucoup trop de réponses semblaient avoir été bâclées par manque de temps.

2) Concours interne

- ✚ **Note de synthèse portant sur un sujet d'économie :** *Le protectionnisme est-il de retour ?*

Le sujet s'inscrivait dans une thématique classique de l'économie politique avec des déclinaisons actuelles très prononcées. Il était donc parfaitement adapté.

Le texte assez long sur la stricte évaluation des effets de la crise Covid semble avoir dérouté les candidats (car finalement peu exploité) et certains se sont lancés dans un débat assez classique sur les vertus du libre-échange.

Les aspects formels de la note sont dans l'ensemble maîtrisés, à l'exception de quelques copies qui ressemblent davantage à des dissertations.

Il a été noté que les copies brillantes ont été très rares mais que dans l'ensemble elles ont témoigné de connaissances solides en économie.

On doit également souligner que trop de candidats ont eu du mal à articuler la dimension géopolitique évidente et la dimension territoriale. Ceci témoigne sur le fond d'une connaissance assez peu poussée de l'économie géographique dont l'étude pourrait être renforcée pour les futurs administrateurs.

Globalement, il a été remarqué de bonnes connaissances d'ensemble mais, hélas, aussi des propositions en deuxième partie qui ramènent le sujet à un niveau anecdotique.

L'épreuve d'économie pose toujours la même difficulté : articuler des débats qui peuvent être globaux et macroéconomiques avec des enjeux territoriaux. De plus, tous les candidats ne maîtrisent pas suffisamment les mécanismes économiques pour surmonter cette difficulté.

- ✚ **Note de synthèse portant sur un sujet de droit public :** *La différenciation territoriale.*

Le sujet ne soulevait pas de difficulté particulière. Il correspondait au programme et concernait une thématique régulièrement abordée au sein du monde territorial.

Il a semble-t-il été bien perçu par les candidats car les développements hors sujet ont été plutôt rares.

Le niveau d'ensemble des candidats a été moyen. Ceux-ci n'ont pas, en majorité, adopté la distance nécessaire avec les documents mis à leur disposition. Rares étaient les copies faisant état d'une réflexion propre, ce qui est plutôt déroutant à la fois parce que le sujet fait régulièrement l'objet d'analyse depuis une dizaine d'années et parce qu'il s'agit d'un concours interne.

Les candidats ont identifié la plupart des dimensions du sujet, lesquelles figuraient dans le dossier. Les difficultés se sont concentrées sur la maîtrise des connaissances hors documents d'appui. Le second écueil est lié à l'absence de réelle réflexion sur ce qui a pu être mis en œuvre sur ce thème au cours des dernières décennies et sur les éventuelles perspectives possibles. Les points forts sont avant tout concentrés sur l'organisation des développements et le souci de présenter de manière soignée la copie. Enfin, de façon générale, les copies ont illustré une utilisation plutôt maîtrisée du temps imparti.

En conclusion, cette épreuve reste accessible à tous les candidats mais elle a été traitée de manière quasi exclusive sur les documents. Ainsi, les bonnes copies qui font ressortir un avis ou une réflexion personnelle ont été trop rares.

✚ Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle : La prise en compte des jeunes « invisibles » dans un département.

Le sujet était d'actualité avec la crise économique liée à la crise sanitaire. Il pouvait paraître simple de prime abord, mais il était en fait assez technique une fois que l'on rentrait dans les dispositifs et les acteurs. Il était également transversal dans les compétences du département, mais surtout entre les différents niveaux de collectivités locales et l'État : il illustre parfaitement l'enchevêtrement des compétences.

Peu de candidats ont réussi à vraiment maîtriser techniquement le sujet avec les différents échelons de compétences et les dispositifs. Le dossier a été difficile à appréhender par les candidats.

Les enjeux ont globalement été bien identifiés, mais certains aspects ont été passés sous silence assez étrangement : très peu de candidats ont identifié la question des différences de critère d'âge, ont posé le problème de la pérennité des fonds européens et de la question de la gestion.

- *Le niveau d'ensemble a été correct dans la rédaction, dans la présentation du plan et des enchaînements. Les candidats ont su maîtriser la technique de la note de synthèse. Par contre, le niveau a été beaucoup plus faible concernant la partie relative aux propositions de plans d'actions :*
 - *Très grande difficulté à faire des propositions concrètes et opérationnelles*
 - *Même sur la gouvernance : les propositions ont été assez faibles avec une réelle difficulté de positionnement.*

- *La première partie sur la présentation de la définition des NEET et des jeunes invisibles a globalement été à peu près correctement traitée. Ensuite, la présentation des différents acteurs et dispositifs a été beaucoup plus hétérogène, avec un bon nombre de candidats qui ont eu vraiment du mal à appréhender techniquement les éléments, avec des erreurs techniques assez nombreuses (par exemple sur le FSE ou la loi Bourguignon). Enfin, la partie « propositions » de plan d'actions a été plutôt décevante. En effet, la plupart des copies s'est focalisée sur la gouvernance, avec des propositions très théoriques ; très peu ont réussi à formuler des propositions opérationnelles.*

- *Globalement, de nombreux candidats n'ont pas su extraire l'information essentielle du dossier par manque de connaissances, de méthode et d'entraînement à l'exercice-type. Ils ont encore plus souffert dans la partie « propositions », méconnaissant souvent la méthode de projet, n'ayant ni le temps de l'appliquer, ni de réelles mesures concrètes à proposer.*

Cette épreuve permet de tester réellement le positionnement des candidats, leur capacité à faire des propositions, à aborder les enjeux dans une démarche transversale, à avoir le bon positionnement vis-à-vis des élus. Elle est intéressante également pour juger des compétences intellectuelles, analytiques, synthétiques, discursives des candidats, ainsi que de leurs capacités à rendre applicables des mesures concrètes dans un contexte professionnel précis.

✚ **Composition portant sur une question de la société contemporaine : Les inégalités sociales obligent-elles à réinventer le système démocratique ?**

Le sujet proposé était classique, intéressant et actuel. Son libellé portait de facto plusieurs questions appelant une analyse rigoureuse en vue d'une réponse argumentée :

- *Comment peut être quantifiée et qualifiée l'évolution des inégalités sociales depuis la naissance de la démocratie et, en particulier, au cours des dernières décennies ?*
- *Selon quelles modalités, cette évolution des inégalités contribue-t-elle à une forme de « fatigue démocratique » ?*
- *Dans quelle mesure, cette « fatigue démocratique » s'explique-t-elle par l'évolution des inégalités et dans quelle mesure, est-elle liée à d'autres facteurs ?*
- *Comment réduire les inégalités sociales en vue de préserver le système démocratique ?*
- *Comment réinventer le système démocratique pour tenir compte des inégalités sociales ?*

Ainsi, la richesse du sujet a conduit à son caractère sélectif.

De manière schématique, parmi les 5 questions appelées par le sujet, les 3 premières ont été régulièrement éludées. En particulier, de nombreuses compositions tendent à suggérer que les inégalités représentent la seule explication à la « fatigue démocratique » (David Van Reybrouck).

Si des éclairages historiques apparaissent trop rarement dans les copies, quelques excellentes compositions ont traduit une analyse fine du sujet appuyée sur des exemples historiques.

Dans la qualification de la relation entre démocratie et inégalités sociales résidait la richesse et la complexité du sujet. Celles et ceux qui l'ont saisi ont souvent produit une composition de qualité.

A contrario, le principal écueil résidait dans le fait de développer les deux notions de manière indépendante et sans travailler en profondeur leurs interactions et leur lien de dépendance.

La principale lacune relevée dans les compositions est que l'évolution des inégalités y est rarement quantifiée et qualifiée. Il en résulte, d'ailleurs, parfois l'assertion selon laquelle les inégalités n'ont jamais été aussi importantes sans s'appuyer sur un quelconque chiffre.

Du point de vue quantitatif, deux outils auraient été essentiels : le rapport interdécile et le coefficient de Gini.

Du point de vue qualitatif, les références les plus évidentes étaient La société des égaux de Pierre Rosanvallon, Le capital au XXIème siècle de Thomas Piketti ou Le ghetto français d'Éric Maurin.

- *Le ton des copies n'est pas toujours celui requis dans le cadre d'une composition. Il s'approche plutôt de celui d'une conversation orale. En outre, il se révèle parfois sentencieux. De plus, le sujet a parfois donné prise à des développements « café du commerce » assez critiques sur les gouvernants et qui marquent la défiance de notre société ; ce qui peut étonner car il s'agit de copies du concours interne, donc de personnes déjà responsables de la mise en œuvre de politiques publiques qui pourtant en font souvent la critique.*

✚ **Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes**

Question 1 : En quoi une meilleure connaissance de son patrimoine immobilier est-elle susceptible d'améliorer la gestion d'une collectivité ?

Question 2 : L'autonomie fiscale des collectivités territoriales est-elle une utopie ?

Question 3 : La séparation entre l'ordonnateur et le comptable a-t-elle encore un avenir ?

Question 4 : Doit-on élargir le nombre de collectivités territoriales soumises à la contractualisation ?

Les questions posées étaient intéressantes et permettaient d'apprécier le caractère opérationnel des candidats qui ne pouvaient pas se contenter de « recopier » des paragraphes de manuels de finances publiques.

Les questions 2 et 3 étaient « attendues » donc manifestement bien préparées par les candidats alors que les questions 1 et 4 étaient plus originales.

Le sujet le moins bien perçu est certainement la première question sur la stratégie immobilière, certains candidats ayant une approche confuse et théorique due à un manque de connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales. Les autres sujets ont globalement été compris, même si peu de candidats se sont saisis de la question sur la fiscalité pour proposer une réflexion sur ce que serait un « bon » impôt légitime.

Les premières questions traitées par les candidats sont souvent de meilleure facture que les suivantes. Bien sûr les questions moins maîtrisées sont souvent traitées en dernier. Il ressort tout de même que beaucoup de copies ont souffert d'un manque de temps.

La majorité des candidats disposaient de connaissances, mais ont eu souvent du mal à les mettre en valeur dans un plan adapté avec un raisonnement fluide et argumenté.

3) Troisième concours

✚ **Note de synthèse portant sur un sujet d'économie : La dynamique économique dans le processus de métropolisation.**

Le dossier était très bien construit, de même que la problématique, et permettait aux candidats de donner la pleine mesure de leurs connaissances et compétences en économie.

Il a été remarqué quelques bonnes copies mais, de manière générale, il est apparu un manque de recul suffisant sur le dossier et la problématique.

Le niveau d'ensemble a été faible voire insuffisant. Il a été noté très souvent une incapacité à dégager une analyse et une réflexion personnelles et une tendance à la juxtaposition d'une multitude d'éléments descriptifs.

Les candidats semblent mal préparés à cette épreuve à la fois sur la compréhension de la problématique, la capacité à proposer une réflexion personnelle, des pistes concrètes et convaincantes embarquant des enjeux territoriaux.

- ✚ **Note de synthèse portant sur un sujet de droit public : L'évolution récente de la fonction et des responsabilités de maire en France.**

Il s'agissait d'un sujet qui correspond parfaitement à l'actualité et à la qualité des candidats d'un troisième concours. En effet, il s'agit de candidats ayant acquis une expérience dans l'exercice d'une activité professionnelle, d'un mandat d'élu local ou d'une activité associative, donc sans doute sensibles à l'actualité.

En règle générale, le sujet a été correctement perçu par les candidats. Leur niveau a été bon voire très bon.

La difficulté majeure rencontrée a, tout d'abord, été certes de bien comprendre le sujet, mais surtout dans le cas présent, d'éviter de s'en tenir à une seule partie du sujet en oubliant de formuler des propositions.

Les candidats ont rencontré souvent un peu de difficultés à adopter un plan adapté à leur note de synthèse et à formuler une conclusion.

- ✚ **Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale : Le développement des nouvelles mobilités dans une ville de 200 000 habitants avec un patrimoine historique.**

Le sujet proposé était d'actualité et intéressant, car il recouvrait beaucoup de freins et de difficultés opérationnelles. Il permettait également de bien mesurer les qualités de synthèse, d'analyse et d'aide à la décision que cette épreuve vise à apprécier.

Les candidats ont plutôt bien appréhendé le sujet mais se sont néanmoins parfois heurtés à des difficultés de compréhension des documents techniques ou ont trop focalisé sur une seule facette du sujet (le free-floating par exemple).

Les candidats ont parfois eu des difficultés à comprendre les attentes de l'énoncé du sujet et à ne pas minimiser les freins de mise en œuvre. En revanche, certains ont su évoquer les enjeux plus larges du sujet (attente des citoyens, enjeu environnemental) et formuler des éléments de langage pour convaincre de la pertinence d'ouvrir le sujet au sein de l'exécutif

Il a été noté de réels efforts de structuration et de proposition, mais, hélas, pas toujours avec la bonne distance par rapport au sujet.

- ✚ **Composition portant sur une question de la société contemporaine : Les inégalités sociales obligent-elles à réinventer le système démocratique ?**

Les candidats n'ont pas toujours su expliciter les modalités de la décision politique en démocratie. Dans beaucoup de copies, les pouvoirs publics semblent désincarnés, le système économique indépendant du système politique, les dispositifs de lutte contre les inégalités tombent du ciel ou procèdent du constat.

Il a été regretté d'une part, l'absence de référence au consentement à l'impôt comme outil de redistribution des richesses, et d'autre part, de nombreuses confusions, entre État et gouvernement, entre oppression politique et inégalités sociales, entre richesse d'un pays et richesse de ses habitants, entre République et Démocratie.

Certains candidats ont abusé de citations et n'ont pas illustré leur propos de cas concrets encore moins de cas issus des collectivités territoriales.

Il y a eu peu de hors sujet, de contre-sens ou d'erreurs manifestes. Les copies ont été souvent érudites, avec une annonce du plan respectée.

Les candidats ont souvent retenu la nuance en préférant défendre une réforme des institutions plutôt qu'une réelle réinvention.

Les conclusions ont parfois été utopistes voire naïves, avec une forte confiance dans les institutions sans pourtant assez expliciter les garanties démocratiques (contrôle, contre-pouvoirs).

✚ Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

Question 1 : Le solde des administrations publiques locales en 2019 : quels principaux déterminants et quelles conséquences ?

Question 2 : Principe d'autonomie financière des collectivités territoriales : quelle réalité en 2020 ?

Question 3 : Impact du Covid-19 sur l'activité économique : comment et jusqu'où les collectivités locales peuvent-elles jouer un rôle d'amortisseur ?

Les questions étaient abordables et ne présentaient pas de complexité particulière. Une nette différence a été relevée entre :

- *Les candidats qui analysent le sujet et l'inscrivent dans une contextualisation par rapport au libellé de la question, tout en actualisant les réponses au regard des éléments disponibles au moment de la tenue de l'épreuve.*
- *Les candidats qui « récitent » un développement sur les finances publiques sans répondre précisément aux questions posées.*

Le niveau a été hétérogène. Les attendus de l'épreuves semblent ne pas être parfaitement maîtrisés par certains candidats : en témoigne un certain nombre de copies dont la présentation est réhébitorie (orthographe, absence de rédaction, sans ponctuation, ratures...). Sur le fond, certains développements sont très approximatifs ou, bien que documentés, présentent des lacunes en termes d'analyse et de réponse. Enfin, certaines copies ne relèvent pas de l'exercice demandé : une copie de concours n'est pas une tribune pour opposer l'action des collectivités territoriales à celle de l'État ou pour tout autre commentaire d'actualité, hors problématisation.

Connaissances adaptées, rigueur et neutralité font donc défaut dans de nombreuses copies. En revanche, certains candidats témoignent d'une compréhension des attendus de l'épreuve et d'un niveau de connaissances adéquat.

- *Question 1 : Le sujet est abordable, il permet la mobilisation de connaissances générales et peut être traité sans complexité. Il permet également de voir si les candidats ont compris les mécanismes financiers. Dans l'ensemble, ils ont bien traité la question et ont apporté des connaissances précises. L'analyse est restée parfois assez descriptive et la réflexion n'a pas toujours été poussée. Concernant le déterminant qu'est l'investissement, peu de candidats ont pensé à évoquer le cycle électoral.*
- *Question 2 : Le sujet est d'actualité avec la suppression de la taxe d'habitation et nécessite tout de même quelques connaissances. Il demandait à ce que soit définie l'autonomie financière (à distinguer de l'autonomie fiscale), ce qui n'a pas été le cas de nombreuses copies. De plus, les candidats n'ont pas tous pensé à distinguer l'autonomie financière selon les strates de collectivité. Peu de copies connaissent précisément le taux d'autonomie financière et peu également ont signalé la fin du pouvoir de taux des départements.*

- Question 3 : Cette question liée au Covid était de pleine actualité. Le seul point qui pouvait perturber certains candidats était l'évocation de « l'activité économique » dans l'épreuve de finances publiques.
Le risque pour les candidats était de fournir une analyse trop générale sans prise de recul.
Peu de copies ont cité le rapport Cazeneuve ou des mesures du Projet de finances.
- L'attention des candidats est attirée sur la problématique de la gestion du temps qui a pénalisé de bonnes copies. Souvent les candidats ont passé trop de temps sur la 1^{ère} question alors qu'elle rapportait moins de points que les autres. Ils doivent donc regarder le nombre de points accordés à chaque question avant de faire leur choix de priorisation des questions traitées.

VI. EXEMPLES DE SUJETS PRÉSENTÉS AUX ÉPREUVES ORALES ET COMMENTAIRES DES EXAMINATRICES ET EXAMINATEURS

1) Concours externe

 Mise en situation professionnelle collective

Contexte	Des usagers se plaignent auprès du maire que leur bibliothèque communale, disposée sur 3 étages, ne soit pas conforme aux normes d'accessibilité : pas d'ascenseur, espace insuffisant pour circuler, toilettes étroits...
Problématique proposée	La directrice générale des services vous demande de lister différents scénarii pour améliorer l'accessibilité de la bibliothèque à moindre coût.
Fonctions occupées par les candidats	Directeur ou directrice du patrimoine Directeur ou directrice des affaires juridiques Directeur ou directrice de la culture Directeur ou directrice des finances

Contexte	La maire de la ville est interpellée régulièrement par ses administrés sur la dégradation de la propreté de la ville. Les points d'apport volontaire (ordures ménagères et tris sélectifs) sont régulièrement encombrés de dépôts sauvages, les déjections canines jonchent les rues, l'entretien des espaces verts laissent à désirer, la propreté des rues n'est pas satisfaisante.
Problématique proposée	Le directeur général des services de la ville demande en urgence l'élaboration d'un plan d'urgence propreté et de lutte contre les incivilités.
Fonctions occupées par les candidats	Directeur ou directrice des services techniques (espaces publics, propreté urbaine) Directeur ou directrice de la communication de la ville Directeur ou directrice de la police municipale Directeur ou directrice des finances

Droit et gestion des collectivités territoriales

- L'état d'urgence sanitaire a-t-il réduit les attributions des collectivités locales ?
- Quelle est la spécificité de la métropole de Lyon ?
- La loi de transformation de la fonction publique
- Gestion statutaire et gestion des ressources humaines
- Services publics de proximité
- Votre regard critique sur les modes de gestion des services publics locaux
- La haute fonction publique territoriale
- La France des Outre-mer
- Du retour de l'État au retour des collectivités ?
- Les collectivités locales et l'éducation

Questions européennes

- L'Union européenne dispose-t-elle des moyens nécessaires pour assurer la sécurité de son approvisionnement énergétique ?
- La coopération européenne en matière migratoire
- Le principe démocratique est-il consacré au sein de l'Union européenne ?
- La politique de cohésion économique et sociale favorise-t-elle une meilleure intégration des nouveaux États membres dans l'UE ?
- La politique commerciale commune : atout ou handicap vis-à-vis des pays tiers ?
- La réforme de la politique agricole est-elle concluante ?
- La coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures : compétences dévolues à l'UE et limites des États membres

- Quelle est la place et l'influence du Comité des régions auprès des institutions européennes ?
- Peut-on parler, en Europe, d'une concurrence des juges ?
- « Unis dans la diversité » : enjeux juridiques

Dans l'ensemble, les candidats étaient bien préparés, largement documentés avec de bonnes révisions. Ceux qui ont été les plus précis ont fait preuve de plus de hauteur de vue.

Il est important d'attirer l'attention des candidats sur le fait qu'ils ne doivent pas réciter un cours mais qu'ils doivent faire preuve de réflexion et de maturité.

🚦 Questions sociales

- Emploi et chômage en Europe
- Les aides au logement
- L'adaptation de la société au vieillissement

La préparation semble avoir été insuffisante pour certains candidats : non seulement les exposés n'ont pas été convaincants mais de plus, les réponses aux questions ont trop souvent été imprécises.

A l'inverse, des candidats se sont fortement distingués.

🚦 Anglais

- China is Harvesting the DNA of Its People. Is This the Future of Policing?
(July 24, 2020, The New York Times))
- A melting pot of immigrants, and of views on immigration laws
(by Stephanie Saul, Shortened and adapted from The New York Times, July 31, 2019)
- Why Uber's business model is doomed
(Mon 24 Aug 2020 The Guardian)
- What a 200-year-old experiment can teach anxious parents about home schooling
(by Sarah Stein Lubrano, Shortened and adapted from The Guardian, 4 Aug 2020)
- Boosting exam grades "would harm Generation Covid for life"
(by Camilla Turner, Shortened and adapted from The Daily Telegraph, August 13, 2020)
- Country Is Full? It's News to Us, Employers Say
(by Patricia Cohen, Shortened and adapted from The New York Times, August 23, 2019)
- The Latest in School Segregation: Private Pandemic "Pods"
(July 22, 2020, The New York Times)
- A Fed President Says Systemic Racism Hurts the Economy
(by Jeanna Smialek, Shortened and adapted from The New York Times, June 18, 2020)
- The making of the COVID-19 generation
(by Sylvain Charlebois, Shortened and adapted from Prince Albert Daily Herald, July 31, 2020)
- Boris Johnson cries "nimbyism", but his planning changes will be disastrous
(by Simon Jenkins, Shortened and adapted from The Guardian, 4 Aug 2020)

Dans la plupart des cas, l'expression a été fluide mais il reste un travail à faire sur la prononciation et l'intonation qui sont souvent calquées sur le français.

La traduction a été fréquemment littérale et pourrait donc faire l'objet d'une plus grande préparation.

Enfin, il est recommandé aux candidats de réaliser une analyse plus poussée des articles pour éviter la paraphrase.

 Espagnol

- El número de sentencias condenatorias por violencia de género registra un máximo histórico en 2019
(El Mundo, Angela Martialay, Madrid, Lunes, 16 marzo 2020)
- Hay optimismo frente a la evolución del turismo canario, que va mejor de lo esperado
(Adaptado de Eldía.es 14 de julio de 2020)

*Le déroulé de l'épreuve n'était pas toujours connu des candidats.
Le plus souvent, le discours a été construit et argumenté de façon logique.*

2) Concours interne

 Mise en situation professionnelle collective :

Contexte	Le président d'une communauté d'agglomération de 500 000 habitants envisage la mise en œuvre de la gratuité des transports collectifs sur le territoire intercommunal et de réduire en conséquence la circulation automobile sur celui-ci.
Problématique proposée	La directrice générale des services vous demande de lui préparer un argumentaire en vue de préparer un arbitrage en bureau communautaire. Il précise que celui-ci devra intégrer plusieurs scénarios, identifier les principaux enjeux sans les chiffrer et les principaux documents à modifier par l'assemblée délibérante.
Fonctions occupées par les candidats	Directeur ou directrice des transports Directeur ou directrice de la voirie et du stationnement Directeur ou directrice des affaires sociales et de la solidarité Directeur ou directrice des finances

Contexte	Dans cette grande ville, la restauration des élèves des écoles est assurée par le biais de services municipaux. Des insatisfactions relatives à la qualité des repas sont exprimées par certains usagers. Le maire souhaite envisager une solution d'externalisation et le recours à un prestataire privé.
----------	--

Problématique proposée	La directrice générale des services vous demande de réaliser un dossier présentant les avantages et inconvénients d'un tel projet, d'en identifier les grandes étapes, d'élaborer un calendrier et un plan de travail pour sa réalisation.
Fonctions occupées par les candidats	Directeur ou directrice des affaires scolaires Directeur ou directrice des affaires juridiques et moyens généraux Directeur ou directrice des finances Directeur ou directrice des ressources humaines

✚ Droit et gestion des collectivités territoriales

- Communes et intercommunalités : duo ou duel ?
- Faut-il imposer la création de communes nouvelles ?
- L'action des collectivités territoriales face à la dépendance des personnes âgées
- L'action des collectivités territoriales face à la crise économique aujourd'hui
- Quel rôle pour les assemblées délibérantes locales ?
- Les conseillers départementaux et régionaux : comparaison et perspectives
- Les relations entre l'État et les collectivités territoriales après la crise sanitaire
- La planification des investissements des collectivités territoriales
- La modernisation du statut de la fonction publique territoriale : bilan des réformes récentes et perspectives
- Les collectivités territoriales et l'enseignement

De manière générale, un nombre assez important de candidats n'avaient pas les connaissances suffisantes sur le droit des collectivités et ne disposaient pas d'une vision, d'une appréhension pratique et opérationnelle concernant l'aspect « gestion des collectivités ».

A l'inverse, les meilleurs candidats possédaient à la fois des connaissances juridiques et une appétence à se projeter dans l'aspect concret.

✚ Questions européennes

- Le pouvoir de décision du Conseil des Ministres sur les actes législatifs et budgétaires de l'UE est-il de plus en plus limité ?
- L'introduction du droit communautaire en droit interne est-il garanti par les États ?
- L'UE peut-elle tendre vers un modèle fédéral ?
- La place de la France dans la construction européenne
- Le principe de subsidiarité : atout ou faiblesse pour l'UE ?
- Le rôle des Parlements nationaux depuis le traité de Lisbonne : frein ou moteur de l'Intégration européenne ?
- Les effets de l'applicabilité directe du droit de l'Union européenne

- La hiérarchie des normes dans le droit de l'Union européenne : principes et contrôle
- Les recours ayant pour objet de « faire respecter le droit communautaire »
- La place du Conseil européen dans le système institutionnel de l'UE

En majorité, les candidats étaient bien préparés avec un niveau très satisfaisant. Ils ont globalement répondu de façon assez complète au sujet. De ce fait, il n'y a eu que très peu de hors sujets.

Cette session du concours atteste que les candidats ont été à l'aise et ont conduit correctement leur argumentation.

Questions sociales

- La lutte contre la pauvreté dans les pays de l'Union européenne
- Le chômage en France
- Que pensez-vous de l'avenir de l'enseignement professionnel ?
- L'exclusion
- Faut-il modifier profondément la politique de l'emploi ?
- Le financement de la protection sociale
- La sécurité sociale dans l'économie nationale
- Le financement des retraites
- Les syndicats
- Les conditions de travail

Dans l'ensemble les candidats ont intégré la définition de l'épreuve. Les résultats ont été globalement satisfaisants.

Anglais

- Youth work In lockdown: "I flagged a new case of neglect every week"
(The Guardian, August 2020)
- Universal credit "sending people into arms of loan sharks"
(The Guardian, January 23rd, 2020)
- The Only Way to Save Higher Education Is to Make It Free
(by Claire Bond Potter, Shortened and adapted from The New York Times, June 7, 2020)
- Co-Living Grows Up
(by Jane Margolies)
- 1,5 Million U.S. Students Are Homeless, Report Says
(by Mihir Zaveri, Shortened and adapted from The New York Times, February 4, 2020)
- Barcelona without the tourists: "We've reclaimed our city but inherited a ghost town"
(The Guardian, MAY 11th 2020)
- Isolating the over-50s? It's an idea whose purpose is to sow discord
(by Zoe Williams, Shortened and adapted from The Guardian, 3 Aug 2020)
- Covid-19 and climate change reshape infrastructure plans
(Shortened and adapted from The Financial Times, May 11, 2020)
- Will Our Grandchildren Scorn Us?
(by Nicholas Kristof)

- Abuse bill must provide better protections against stalking, campaigners warn
(by Rob Merrick, Shortened and adapted from *The Independent*, July 5, 2020)

Les candidats ont été très volontaires et ont communiqué assez facilement sur les sujets.

Les difficultés se sont situées au niveau de la prononciation, ce qui a pu nuire à l'échange.

Pour un grand nombre de notes en dessous de 13/20, il a été déploré des fautes de grammaire de base dans l'expression même quand celle-ci était fluide.

Allemand

- Klima-Aktivistinnen im Kanzleramt
(*Luxemburger Wort* 21. August 2020)
- Die Enttäuschungsgesellschaft
(von Robert Misik, *ZEIT Österreich* 27, Januar 2020)

Les candidats possédaient un excellent niveau d'allemand et de très bonnes connaissances politiques.

Espagnol

- Bolivia es altamente « vulnerable » a ataques informáticos
(*Jorge Quispe / La Paz – 07 de marzo de 2020*)
- Los ODS Objetivos de Desarrollo Sostenible como estrategia empresarial
(*laopiniondezamora.es* 29 de mayo de 2020)
- Merece la pena pagar un sobreprecio por los alimentos ecológicos ?
(*abc.es - Teresa Sanchez Vicente, 1 de abril de 2019*)

Les candidats étaient bien préparés à l'épreuve, ils possédaient de bonnes connaissances sur les thèmes abordés et ont montré une belle volonté de communiquer.

Italien

- Venchi rilancia sulle nocciole Igp Piemonte grazie a un accordo di filiera
(*Filomena Greco, Il Sole* 24 ore, 27/08/2020)

3) Troisième concours

✚ Mise en situation professionnelle collective

Contexte	Le maire de la ville centre (17 000 habitants) et président de l'agglomération (50 000 habitants) souhaite mettre en place une promesse de campagne des dernières municipales : distribuer des bons d'achat aux habitants de la commune pour soutenir le commerce de proximité de la ville.
Problématique proposée	La directrice générale des services mutualisée ville et agglomération vous demande d'étudier la faisabilité de cette opération et de l'inscrire dans un plan plus vaste pour soutenir le commerce de proximité.
Fonctions occupées par les candidats	Directeur ou directrice de l'économie de l'agglomération Directeur ou directrice de la communication de la ville Directeur ou directrice mutualisé(e) des affaires juridiques Directeur ou directrice mutualisé(e) des finances

✚ Questions européennes

- Le recours en manquement, en annulation et en carence dans le droit communautaire
- Quel moteur de la Commission européenne dans le processus législatif européen ?
- L'UE a-t-elle un chef ?
- Quelle rationalisation du système juridictionnel de l'UE avec la Cour de justice et le Tribunal de Première Instance ?

Les candidats, dans l'ensemble, étaient bien préparés, même si, pour certains, une meilleure maîtrise des bases juridiques est souhaitable.

✚ Questions sociales

- Les institutions économiques et sociales

Il a été constaté un excellent niveau.

✚ Anglais

- Racism in the Middle East: Maids for sale
(Shortened from *The Economist*, July 25, 2020)
- A mask could be a trigger for survivors of domestic abuse
(by Rebecca Collins, Shortened from *The Independent*, July 20, 2020)
- Tiny houses : why more people are living in miniature
(*The Conversation*, UK, May 1st 2020)

*Globalement, le niveau de langue a permis d'être opérationnel dans un environnement professionnel et social.
Les prestations ont été satisfaisantes.*

 Allemand

- Ein Zauderer mit langem Atem
(Martina Hafner, 26. Juli 2020)

Il a été relevé un excellent niveau linguistique et une bonne interaction avec le jury.

Données Statistiques

I. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe	24 postes
Concours interne	22 postes
Troisième concours	4 postes

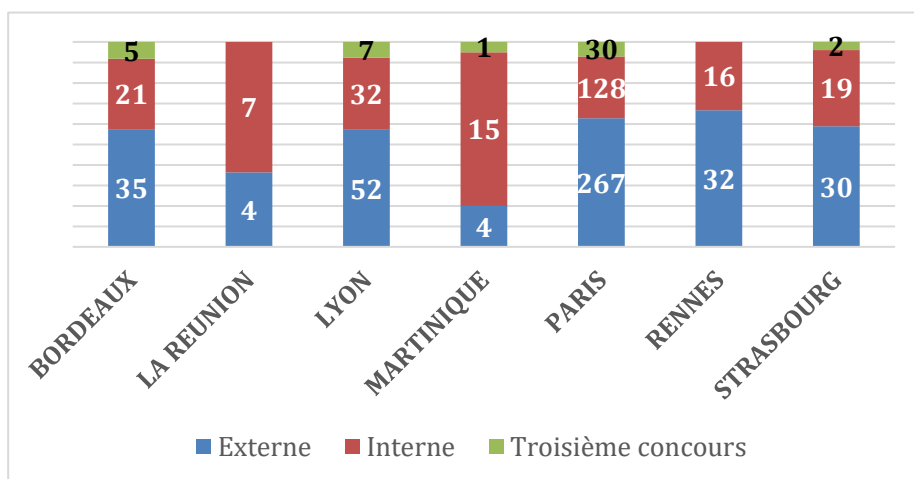
Soit un total de 50 postes

II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES D'ECRITS

Candidats admis à concourir

L'étude de la recevabilité des candidatures, qui sélectionne les candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par l'autorité organisatrice.

	TOTAL
BORDEAUX	61
LA REUNION	11
LYON	91
MARTINIQUE	20
PARIS	425
RENNES	48
STRASBOURG	51
TOTAL	707



Taux de présence pour la session 2020 : 45,5%

(concours externe : 41,7% - concours interne : 53,8% - troisième concours : 37,8%)

Comparaison avec l'année précédente :

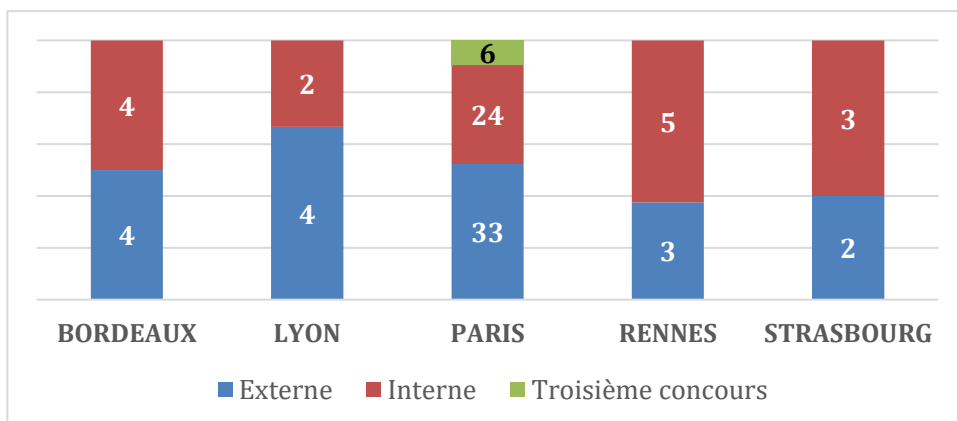
En 2019, le taux de présence était de 62% (externe : 59,8% - interne : 66,1% - troisième concours : 56,3%).

Par rapport à l'année précédente, le nombre de candidats admis à concourir est en hausse (6,6%) en 2020, tandis que le nombre de présents est en baisse (-21,7%).

La baisse du nombre de présents au concours d'administrateur 2020, malgré un nombre de candidats admis à concourir en hausse, peut s'expliquer par le contexte sanitaire dû à la crise de la COVID 19.

Candidats admissibles

	TOTAL
BORDEAUX	8
LYON	6
PARIS	63
RENNES	8
STRASBOURG	5
TOTAL	90

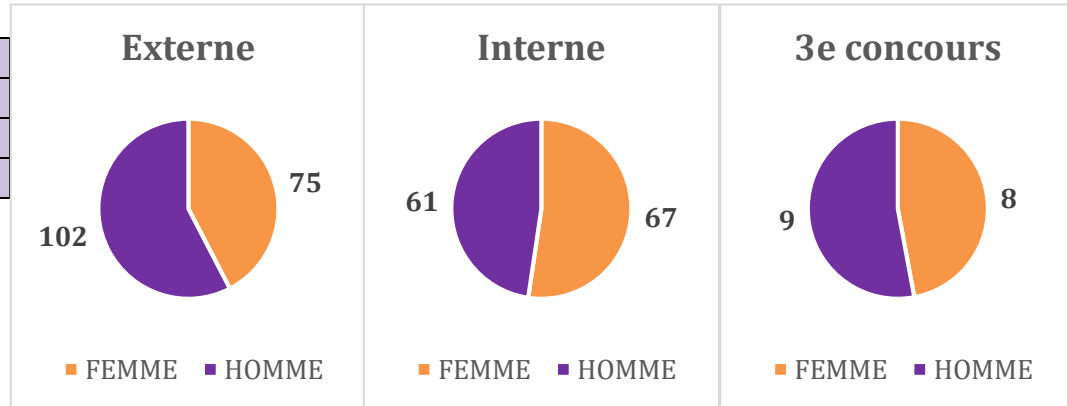


III. PROFIL DES CANDIDATS

GENRE

Candidats présents

	TOTAL
FEMME	150
HOMME	172
TOTAL	322



46,6% de femmes et 53,4% d'hommes

Concours externe : 42,4% de femmes et 57,6% d'hommes

Concours interne : 52,3% de femmes et 47,7% d'hommes

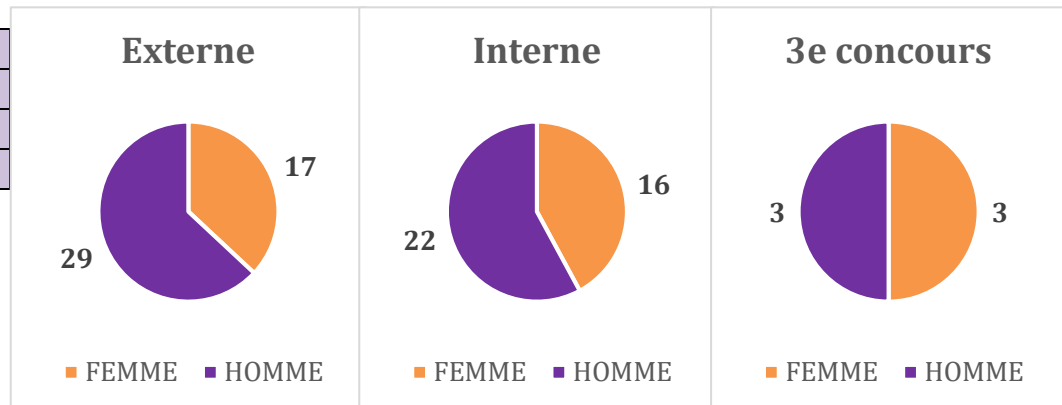
Troisième concours : 47,1% de femmes et 52,9% d'hommes

Comparaison avec l'année précédente :

En 2019, les hommes étaient également plus nombreux à se présenter au concours d'administrateur territorial (55%). Ils étaient majoritaires sur les 3 voies d'accès au concours, contrairement à la session 2020 où les femmes sont plus nombreuses en interne.

Candidats admissibles

	TOTAL
FEMME	36
HOMME	54
TOTAL	90



40% de femmes et 60% d'hommes

Concours externe : 37% de femmes et 63% d'hommes

Concours interne : 42,1% de femmes et 57,9% d'hommes

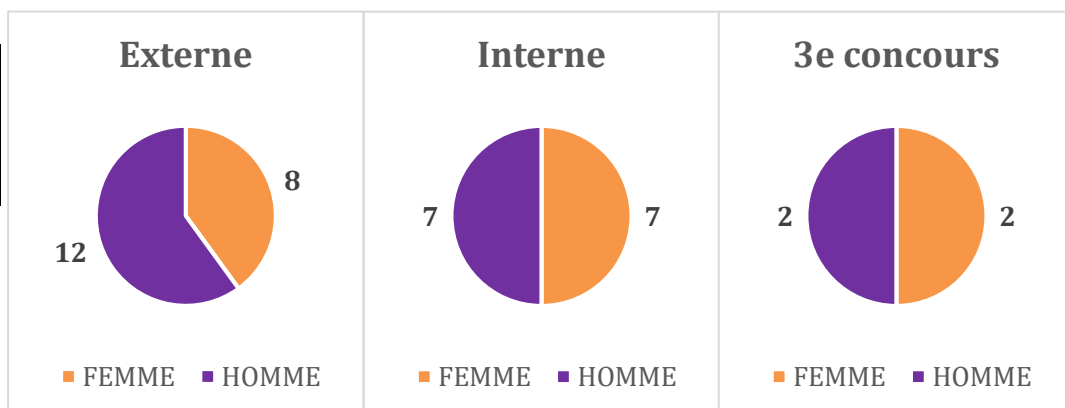
Troisième concours : 50% de femmes et 50% d'hommes

Comparaison avec l'année précédente :

En 2019, si les hommes admissibles étaient légèrement plus nombreux que les femmes (51,5%), les femmes étaient majoritaires à être admissibles au concours interne.

Lauréats

	TOTAL
FEMME	17
HOMME	21
TOTAL	38



44,7% de femmes et 55,3% d'hommes

Concours externe : 40% de femmes et 60% d'hommes

Concours interne : 50% de femmes et 50% d'hommes

Troisième concours : 50% de femmes et 50% d'hommes

Comparaison avec l'année précédente :

En 2019, les hommes admis étaient majoritaires (54%) sur les trois concours. La répartition hommes-femmes était atteinte uniquement en interne.

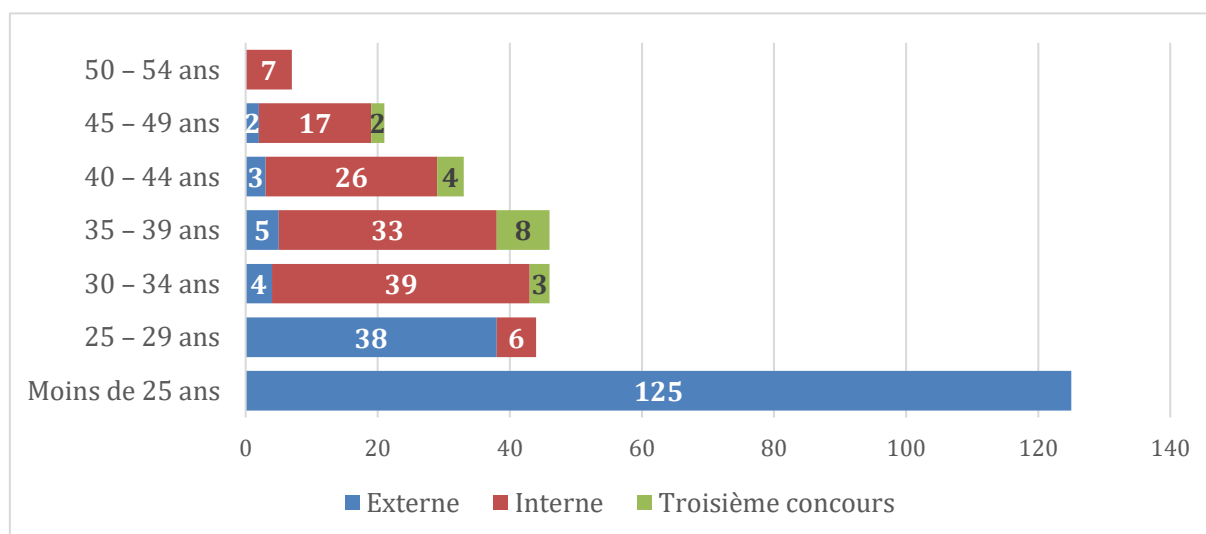
Age

Le critère de sélection des candidats en externe étant le diplôme (Bac+3), il n'est pas étonnant de constater que les candidats ont en majorité moins de 30 ans, étudiants ou ayant achevé leurs études récemment.

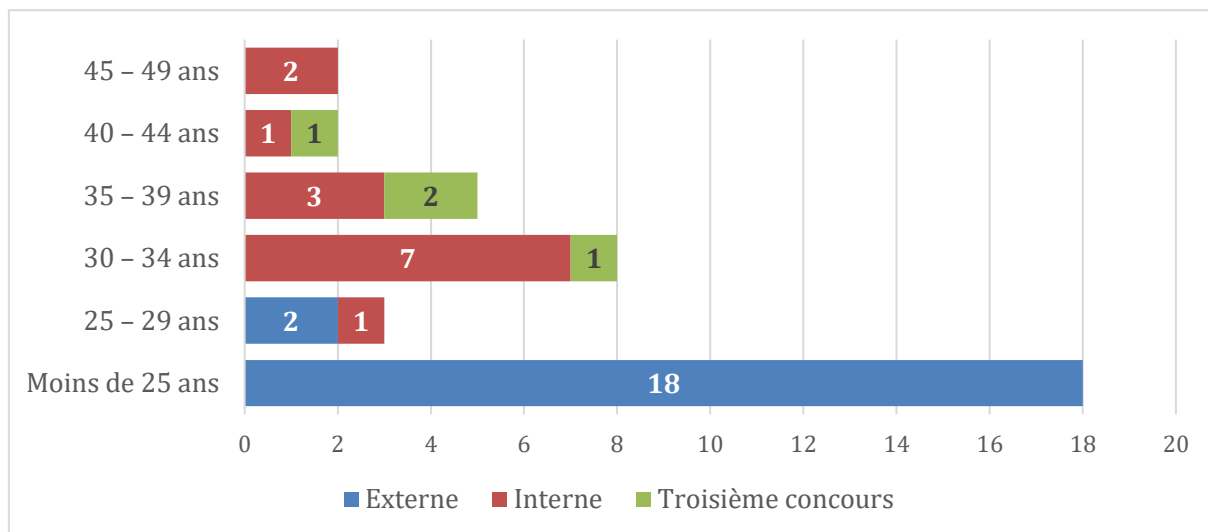
Le critère de sélection des candidats en interne étant l'ancienneté (4 ans de service public), les candidats, davantage expérimentés, ont en majorité plus de 30 ans.

Le critère de sélection pour le troisième concours étant 8 années (non simultanées) d'activités dans le secteur privé et/ou de mandats électoraux locaux et/ou en tant que responsables d'association, les candidats ont en majorité plus de 35 ans.

Candidats présents



Lauréats



Présents et Lauréats - session 2020

Concours externe : la tranche d'âge moins de 25 ans est la plus représentée.

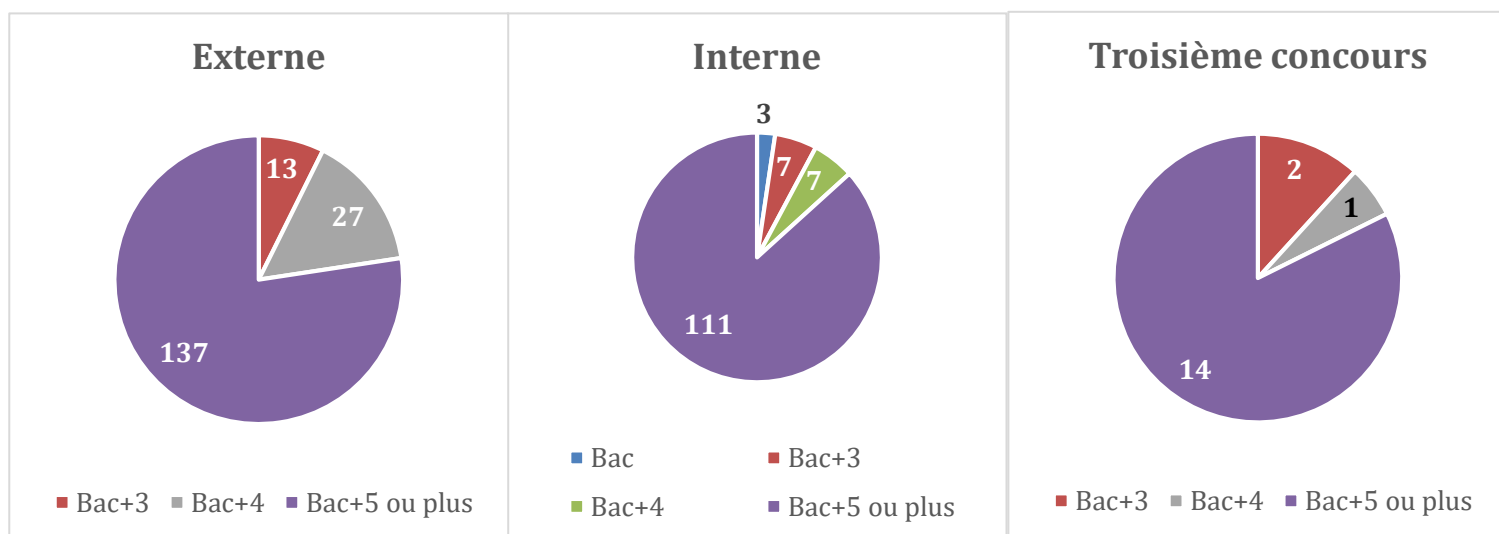
Concours interne : la tranche d'âge 30-34 ans est la plus représentée.

Troisième concours : la tranche d'âge 35-39 ans est la plus représentée.

Niveau d'études

Candidats présents

	TOTAL
Bac	3
Bac+3	22
Bac+4	35
Bac+5 ou plus	262
TOTAL	322



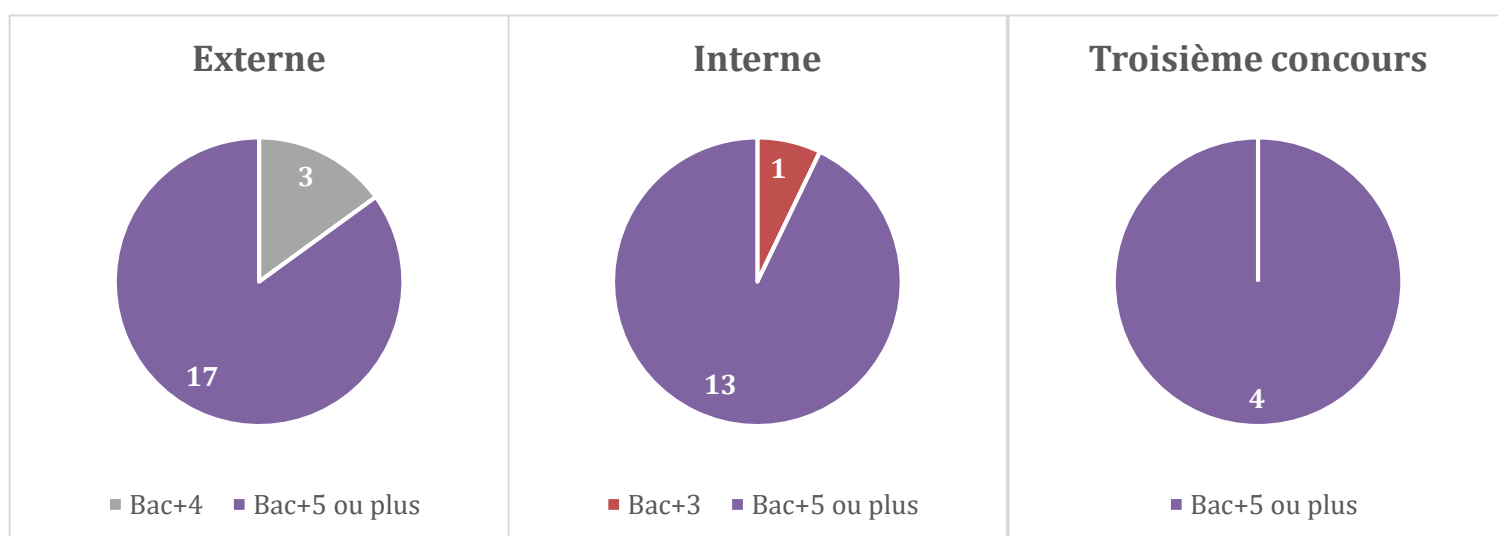
Présents – session 2020 : 81,4% de candidats sont diplômés Bac+5

Concours externe : 77,4% des candidats ont un diplôme Bac+5 alors que le critère de diplôme requis est Bac+3.

Concours interne et troisième concours : si le critère de sélection est l'ancienneté, les candidats à se présenter sont en majorité diplômés Bac+5 (concours interne : 86,7% - troisième concours : 82,4%)

Lauréats

	TOTAL
Bac+3	1
Bac+4	3
Bac+5 ou plus	34
TOTAL	38



Lauréats – session 2020 : 89,5% de candidats sont diplômés Bac+5

Concours externe : 85% des lauréats ont Bac+5.

Concours interne : 92,9% des lauréats ont Bac+5.

Troisième concours : 100% des lauréats sont diplômés Bac+5.

Nombre de lauréats diplômés d'un institut d'étude politique

Concours externe : 13 lauréats ont un diplôme provenant d'un IEP.

Concours interne : 4 lauréats ont un diplôme provenant d'un IEP.

Troisième concours : 1 lauréat a un diplôme provenant d'un IEP.

Origine Géographique

Candidats présents

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	17	6		23
Bourgogne Franche-Comté	5	3	2	10
Bretagne	11	4		15
Centre Val de Loire	1			1
Grand Est	7	8		15
Guadeloupe	1	2		3
Guyane		2		2
Hauts de France	9	8		17
Ile-de-France	82	55	11	148
La Réunion	1	3		4
Martinique		4		4
Mayotte		1		1
Normandie	2	1		3
Nouvelle Aquitaine	10	6	1	17
Occitanie	10	9	3	22
Pays de la Loire	3	4		7
Provence Alpes Côte d'Azur	17	12		29
Belgique	1			1
TOTAL	177	128	17	322

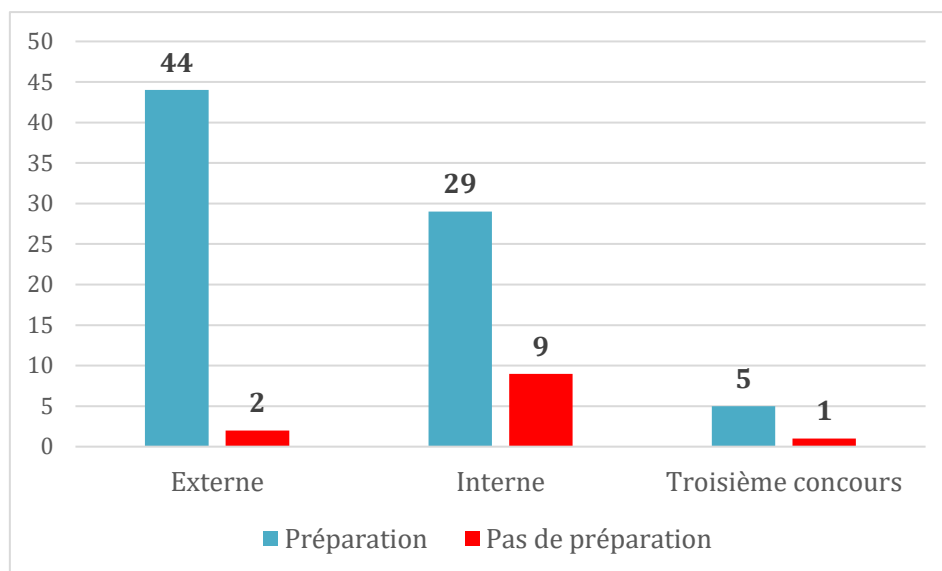
Lauréats

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	2	1		3
Bretagne	2			2
Grand Est		4		4
Ile-de-France	13	9	4	26
Normandie	1			1
Occitanie	1			1
Provence Alpes Côte d'Azur	1			1
TOTAL	20	14	4	38

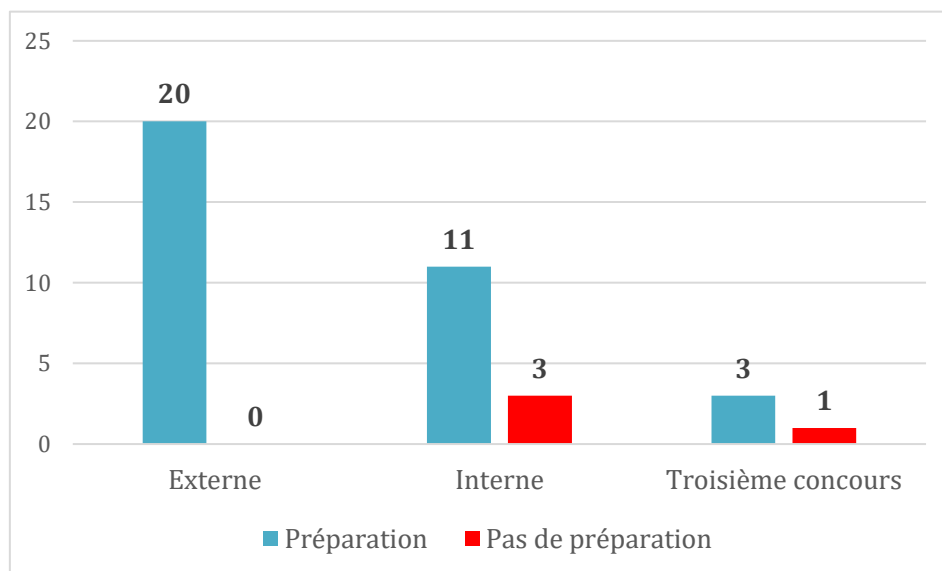
En 2020, les candidats présents et lauréats en provenance d'Ile-de-France sont largement majoritaires (46% de présents et 68,4% de lauréats). La région Ile-de-France était également la plus représentée en 2019.

Préparation au concours

86,7% des **candidats admissibles** au concours de 2020 ont suivi une préparation.



89,5% des **lauréats** au concours de 2020 ont suivi une préparation.



Structures d'origine – grades ou fonctions (concours interne)

Candidats admissibles

Parmi les candidats admissibles au concours interne 18 sont agents de la fonction publique d'Etat, 15 sont agents de la fonction publique territoriale et 5 sont agents de la Ville de Paris.

La majorité des admissibles font partis du cadre d'emploi des attachés territoriaux : attaché, attaché principal, directeur territorial et attaché hors classe (15 candidats). 9 candidats

admissibles font partie du corps des attachés d'administration de l'Etat : attaché, attaché principal. Les admissibles issus du corps des attachés de la Ville de Paris sont au nombre de 5 : attaché, attaché principal.

Les 9 admissibles restant ont des profils variés :

- capitaine (1 candidat) ;
- chargé de mission conseiller juridique (1 candidat) ;
- fonctionnaires stagiaires de la préparation à l'ENA (2 candidats) ;
- inspecteur de la jeunesse et des sports (1 candidat) ;
- inspecteurs des finances publiques (2 candidats) ;
- professeurs agrégés (2 candidats).

Lauréats

8 lauréats du concours interne sont fonctionnaires territoriaux, 3 sont fonctionnaires d'Etat et 3 sont fonctionnaires de la Ville de Paris.

Parmi les 14 lauréats, 8 font partie du cadre d'emploi des attachés territoriaux, 3 sont issus du corps des attachés de la Ville de Paris, 1 est attaché d'administration de l'Etat, 1 est capitaine et 1 est chargé de mission conseiller juridique.

IV. NOTES AUX EPREUVES ET SEUILS

Notes obtenues aux épreuves d'admissibilité

	COMPOSITION D'ECONOMIE (coef. 3)		NOTE DE SYNTHESE EN ECONOMIE (coef. 3)			
	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,88	11,85	12,17	12,43	11,83	12
Note maximum	15,50	15,50	14,50	14	15	15
Note minimum	9	9	9,50	10,50	10	10
Note supérieure à 10	43	18	37	14	6	4

3 candidats au concours externe et 1 candidat au troisième concours ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve d'économie.

	COMPOSITION DE DROIT PUBLIC (coef. 3)		NOTE DE SYNTHESE EN DROIT PUBLIC (coef. 3)			
	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,85	13,65	12,42	12,86	13	13
Note maximum	17	17	17	17	16	16
Note minimum	8,50	9	9,50	9,50	10	10
Note supérieure à 10	42	18	37	13	6	4

7 candidats au concours externe ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de droit public.

	NOTE DE SYNTHESE OGCT (coef. 5)		VALORISATION DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (coef. 5)		NOTE DE SYNTHESE OGCT (coef. 5)	
	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,92	12,88	11,05	11,21	10	10,63
Note maximum	15	15	14	13,50	13,50	13,50
Note minimum	8	8	8	9,50	7	8
Note supérieure à 10	42	19	32	13	4	3

5 candidats au concours externe et 1 candidat au concours interne ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à la note de synthèse organisation et gestion des collectivités territoriales/épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle.

	COMPOSITION SOCIETE CONTEMPORAINE (coef. 3)					
	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,10	11,88	12,79	13	12	11,88
Note maximum	16	15,50	15,50	15	15	15
Note minimum	9,50	9,50	10	10	10	10
Note supérieure à 10	42	18	38	14	6	4

3 candidats au concours externe et 1 candidat au troisième concours ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de composition société contemporaine.

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 2)					
	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,89	11,78	11,84	11,64	10,92	11,13
Note maximum	15,50	15	16	16	13	13
Note minimum	7,50	7,50	9	9	7,50	7,50
Note supérieure à 10	42	17	34	12	4	3

17 candidats au concours externe, 2 candidat au concours interne et 4 candidats au troisième concours ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de finances publiques.

Seuils d'admissibilité 2020

180,50 points soit une moyenne de **11,28 / 20** pour le **concours externe**
Soit 46 candidats admissibles

176 points soit une moyenne de **11 / 20** pour le **concours interne**
Soit 38 candidats admissibles

172 points soit une moyenne de **10,75 / 20** pour le **troisième concours**
Soit 6 candidats admissibles

Epreuves d'admission

Nombre de candidats admissibles ayant renoncé à passer les épreuves orales : 7

Concours externe : 3

Concours interne : 4

Troisième concours : 0

Répartition des candidats admissibles et des lauréats selon leurs choix de matières

- **CONCOURS EXTERNE**

3^{ème} épreuve d'admission : questions européennes ou questions sociales

Questions européennes : 38 candidats ont choisi questions européennes dont 18 lauréats.

Questions sociales : 5 candidats ont choisi questions sociales dont 2 lauréats.

5^{ème} épreuve d'admission : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, ou italien

Epreuve de langue vivante : les candidats ont majoritairement choisi l'anglais (40 candidats). 3 candidats ont choisi l'espagnol. L'ensemble des lauréats a choisi l'anglais.

- **CONCOURS INTERNE**

3^{ème} épreuve d'admission : questions européennes ou questions sociales

Questions européennes : 24 candidats ont choisi questions européennes dont 9 lauréats.

Questions sociales : 10 candidats ont choisi questions sociales dont 5 lauréats.

5^{ème} épreuve d'admission : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, ou italien

Epreuve de langue vivante (épreuve facultative) : si les candidats ont majoritairement choisi l'anglais (23 candidats), 3 candidats ont choisi l'espagnol, 1 l'allemand et 1 l'italien. 9 lauréats ont choisi l'anglais, 1 l'allemand et 1 l'italien.

- **TROISIEME CONCOURS**

3^{ème} épreuve d'admission : DGCL, questions européennes ou questions sociales

Droit et gestion des collectivités territoriales : aucun candidat de la session 2020 n'a choisi cette matière.

Questions européennes : 5 candidats ont choisi questions européennes dont 3 lauréats.

Questions sociales : 1 lauréat a choisi questions sociales.

Epreuve facultative d'admission : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, ou italien

Epreuve de langue vivante (épreuve facultative) : si les candidats ont majoritairement choisi l'anglais (5 candidats), 1 candidat a choisi l'allemand. 3 lauréats ont choisi l'anglais et 1 l'allemand.

Notes aux épreuves d'admission

1 ^{ère} EPREUVE D'ADMISSION						
ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)						
CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		
Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	
Moyenne	9,62	12,45	9,74	12,18	9,92	11,63

2 ^{ème} EPREUVE D'ADMISSION						
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)						
CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		
Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	
Moyenne	10,50	12,23	9,75	12,21	10,33	11,75

3 ^{ème} EPREUVE D'ADMISSION						
INTERROGATION AU CHOIX ENTRE LES QUESTIONS EUROPEENNES OU QUESTIONS SOCIALES (coef. 3)				INTERROGATION AU CHOIX ENTRE DGCL, QUESTIONS EUROPEENNES OU SOCIALES (coef. 3)		
CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		
Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	
Moyenne	12,85	13,70	12,41	13,75	13,50	14,88

4 ^{ème} EPREUVE D'ADMISSION				
DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (coef. 3)				
CONCOURS EXTERNE			CONCOURS INTERNE	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,95	11,40	8,76	10,21

5 ^{ème} EPREUVE D'ADMISSION						
EPREUVE DE LANGUE AU CHOIX (coef. 2)		EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)		EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)		
CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,95	13,93	12,79	13,64	13,67	15,25

Notes moyennes aux épreuves à choix de matières

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Questions européennes	12,99	13,56	12,38	13,72	13	14,50
Questions sociales	11,80	15	12,50	13,80	16	16

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Allemand			18	18	17	17
Anglais	12,84	13,93	11,52	12,44	13	14,67
Espagnol	14,50		16,67			
Italien			20	20		

L'épreuve de langues est facultative pour le concours interne et le troisième concours

Seuils d'admission 2020

357,50 points soit une moyenne de **11,53 / 20** pour le **concours externe**
Soit 20 candidats admis

337 points soit une moyenne de **11,62 / 20** pour le **concours interne**
Soit 14 candidats admis

294 points soit une moyenne de **11,31 / 20** pour le **3^{ème} concours**
Soit 4 candidats admis

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2015
Élaboration et organisation
des concours et examens pour le recrutement
des cadres A+ de la fonction publique territoriale

